



CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION A L'ENSEIGNEMENT DES  
DROITS DE L'HOMME ET DE LA PAIX

**1ère session de formation à l'EPU**  
**Genève, du 3 au 6 septembre 2008**

## **RAPPORT**



Lieu de la session : Salle Gandhi, Maison des Associations - Genève

INTERNATIONAL TRAINING CENTRE ON HUMAN RIGHTS AND PEACE TEACHING

CENTRO INTERNACIONAL DE FORMACIÓN PARA LA ENSEÑANZA  
DE LOS DERECHOS HUMANOS Y LA PAZ

5, rue du Simplon, 1207 Genève (Suisse). Tél. (41-22) 736 44 52 - Fax (41-22) 735 06 53

Mail : [cifedhop@mail-box.ch](mailto:cifedhop@mail-box.ch) - site : [www.cifedhop.org](http://www.cifedhop.org)

## **I. RESUME**

Le CIFEDHOP a tenu la 1ère session de formation à l'EPU à Genève du 3 au 6 septembre 2008, à la Maison des Associations. L'objectif de cette session internationale de formation visait à former les acteurs de l'éducation et de la société civile des pays qui seront examinés lors des 3è et 4è sessions de l'EPU et de certains autres pays qui ont commencé à s'y préparer. 19 participants issus d'institutions scolaires, d'universités et d'ONG nationales et/ou régionales, originaires de 8 pays, y ont participé : Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Colombie, Mexique, Sénégal, Suisse et Tchad.

Depuis la création du Conseil des droits de l'homme, le CIFEDHOP a suspendu ses sessions traditionnelles de formation pour tenir trois réunions internationales d'experts en vue d'analyser les conséquences de la création du Conseil pour l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme. Le besoin de formation pour les milieux éducatifs et la société civile est apparu prioritaire depuis la création du nouveau Conseil.

Les participants ont été formés à la procédure de l'EPU. Ils ont rencontré des acteurs établis à Genève, partagé les expériences d'organisations provenant des premiers pays examinés, préparé leurs propres stratégies de communication, de participation, de sensibilisation et d'éducation.

**En terme de suivi dans leur pays, les participants se sont engagés à développer diverses initiatives visant à permettre :**

- la restitution des connaissances apprises à Genève auprès des ONG et des médias;
- la mise en place d'une coalition nationale et/ou d'un cadre de concertation sur l'EPU;
- l'élaboration de supports d'information pour les milieux éducatifs ;
- le lancement de campagnes de presse pour sensibiliser les établissements scolaires et l'opinion publique.

**Par ailleurs, ils ont aussi recommandé au CIFEDHOP de :**

- poursuivre, à Genève, la tenue de sessions internationales de formation à l'EPU pour les enseignants et les éducateurs ;

- publier des documents pédagogiques pour les milieux éducatifs et assurer leur diffusion lors des sessions du Conseil des droits de l'homme.

## II. PRESENTATION DU CIFEDHOP

Depuis 25 ans, le CIFEDHOP organise, chaque année à Genève, une session internationale de formation à l'intention des enseignants et des spécialistes de l'éducation aux droits de l'homme en anglais, en français et en espagnol. Ces sessions annuelles permettent aux éducateurs, enseignants, pédagogues, responsables d'ONG, experts gouvernementaux et non gouvernementaux de se rencontrer et d'échanger dans le but de produire des savoirs et développer des pédagogies visant à promouvoir le respect des droits et des libertés fondamentales dans leurs contextes respectifs.

Depuis la création du Conseil des droits de l'homme, les sessions traditionnelles pédagogiques du CIFEDHOP ont été remplacées par la tenue de trois réunions internationales d'experts en vue d'analyser les conséquences de la création du Conseil pour l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme.

La première réunion d'experts s'est tenue à Genève en décembre 2006. Elle a dressé un état des lieux des expériences et des acquis en matière d'éducation aux droits de l'homme, et analysé certains risques d'instrumentalisation<sup>1</sup>.

La deuxième réunion d'experts s'est tenue à Genève en juin 2007. Elle s'est penchée sur les fondements juridiques de l'éducation aux droits de l'homme. Une étude a été réalisée sur *L'éducation aux droits de l'homme en droit international : fondements, bilan et perspectives*<sup>2</sup>.

La troisième réunion internationale d'experts s'est tenue à Genève en décembre 2007. Elle a réuni des experts de l'éducation des premiers pays effectuant l'examen

---

<sup>1</sup> Voir : Rapport sur la réunion internationale d'experts, Cifedhop, Genève, 2006.

<sup>2</sup> Voir : *L'éducation aux droits de l'homme en droit international : fondements, bilan et perspectives*, Cifedhop, 2006.

périodique universel. Elle s'est penchée sur les enjeux de la relation entre droit et éducation ainsi que sur les différentes contributions que la société civile et les acteurs de l'éducation pourront apporter à la procédure de l'EPU<sup>3</sup>.

Au terme de ces trois réunions internationales d'experts, le CIFEDHOP a repris ses sessions de formation et a organisé à Genève du 3 au 6 septembre 2008 la première session internationale de formation à l'EPU à l'attention des acteurs de l'éducation et de la société civile.

Par ailleurs, le CIFEDHOP tient également des sessions de formation régionales et nationales en Afrique, en Amérique du Nord et du Sud, en Europe de l'Ouest et de l'Est, ainsi que dans le monde arabe. La diffusion des travaux réalisés respectivement par les sessions internationales et régionales est assurée par la publication des Collections Thématiques et Perspectives régionales.

### **III. STRUCTURE ET OBJECTIFS DE LA SESSION**

L'objectif de la 1ère session internationale de formation à l'EPU visait à former les acteurs de l'éducation et de la société civile des pays qui seront examinés lors des 3è et 4è sessions de l'EPU aux niveaux de la phase préparatoire et à celui du suivi dans les pays.

#### **La structure s'articulait autour des volets suivants :**

- introduction au Conseil des droits de l'homme et à l'Examen périodique universel (EPU) ;
- présentation d'expériences de coalitions nationales ;
- préparation des 5 étapes de l'EPU ;
- activités relatives à l'examen national ;
- contribution à l'évaluation de l'éducation aux droits de l'homme dans le rapport national ;
- élaboration de stratégies éducatives de sensibilisation ;

---

<sup>3</sup> Voir : Rapport sur la réunion internationale d'expert, Cifedhop, Genève, 2007

- réflexions stratégiques des ONG sur l'EPU.

#### **IV. PROGRAMME**

La 1ère session s'est tenue à Genève du 3 au 6 septembre 2008 à la Maison des Associations. Elle a été placée sous les auspices de la Direction du développement et de la coopération (DDC), de la République et Canton de Genève et de la Ville de Genève.

La réunion s'est déroulée en deux langues - française et espagnole - et a comporté 25 heures de travaux. Plusieurs participants sont restés quelques jours après la session pour suivre les travaux du Conseil des droits de l'homme.

#### **4.1. Inauguration**



**La session internationale a été inaugurée à la Maison des Associations, à Genève, le mercredi 3 septembre par :**

- M. Guy-Olivier Segond, Président du Conseil de fondation du CIFEDHOP ;
- Mme Murielle Berset-Kohen, Ministre, Droits humains et Affaires humanitaires, Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies ;
- M. André Klopmann, Chargé des ONG internationales, République et Canton de Genève.
- Mme Monique Prindezis, Directrice du CIFEDHOP.

## **V. PRINCIPAUX POINTS DE REPERE DE LA SESSION**

### **5.1. Introduction au Conseil des droits de l'homme et à l'EPU**

Intervenants : Cecilia Jimenez, Avocate internationale ;

Yves Lador, Conseiller auprès d'organismes internationaux.

Dès sa création par la Résolution 60/251 de l'Assemblée générale de l'ONU, à New York, le 15 mars 2005, le Conseil des droits de l'homme a accordé une place importante à l'éducation aux droits de l'homme. Le § 5 de la Résolution 60/251, qui dresse la liste des tâches et d'objectifs du Conseil, précise dès son point a) que le Conseil doit «promouvoir l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme».

L'examen périodique universel (EPU) est l'innovation marquante du nouveau Conseil des droits de l'homme en 2006. Il est universel, non sélectif et répété. Tous les Etats sont examinés une première fois, au cours des quatre années du premier cycle actuel, devant le Groupe de travail chargé de cet examen qui est constitué des 47 Etats membres du Conseil. Chaque Etat y présente son propre rapport. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme y ajoute une synthèse des références faites par des organes de l'ONU à la situation des droits de l'homme dans le pays et un résumé d'autres sources pertinentes, notamment celles des ONG. Le Groupe de travail consacre 3 heures de discussion avec chaque Etat. A la suite de cette discussion, une « troïka » de 3 Etats, venant chacun d'une région différente, présente à la session plénière du Conseil des conclusions et recommandations.

Ce processus est différent de ce qui existe déjà, comme les Comités conventionnels, en ce sens qu'il s'agit d'une discussion politique entre représentants d'Etats (et non d'experts disant le droit) visant à soutenir chaque Etat dans la mise en œuvre de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme.

Les acteurs de l'éducation et de la société civile sont directement interpellés par cette nouvelle procédure : premièrement parce qu'ils sont amenés à nourrir les discussions de leurs informations, qui seront notamment condensées dans le rapport

du Haut-Commissariat sur les autres sources pertinentes ; deuxièmement parce que le rapport que l'Etat doit présenter doit être préparé avec une participation de la société, comme le recommande la résolution 5/1.

Il est donc très important que, dans chaque pays, la société civile soit informée, préparée et encouragée suffisamment tôt pour contribuer à cet examen et à participer aux discussions nationales. Cette participation publique demande une mobilisation des acteurs de l'éducation, de la formation et de l'information, en plus de celle des organismes déjà engagés dans la protection et la promotion des droits de l'homme. Tous ces acteurs doivent rester actifs lors de la discussion à Genève, en rapporter les conclusions et recommandations et en assurer un suivi sur le terrain.

## **5.2 Présentation d'expériences de coalitions nationales**

Intervenants : David Matthey-Dorey, CODAP ;

Elin Martinez, Franciscains international.

**5.2.1** A titre d'exemple de mobilisation de la société civile, M. David Matthey-Dorey a présenté la stratégie et les étapes développées par les ONG suisses pour le passage de la Suisse devant l'EPU (mai 2008).

### **Ces étapes ont été les suivantes :**

- informer l'ensemble des acteurs de la société civile suisse sur ce nouveau mécanisme et faire prendre conscience de l'importance de porter certaines questions au plan international pour améliorer les situations locales ;
- création d'une coalition de 30 ONG et production d'une contribution commune adressée au Haut-Commissariat aux droits de l'homme ;
- lobbying auprès des délégations des Etats pour leur soumettre les recommandations de la coalition.

Cette expérience fut positive à plus d'un titre. Elle a permis aux ONG d'apprendre à travailler ensemble, de faire un bilan sur la situation des droits de l'homme en Suisse, de dégager des priorités de travail, de travailler en collaboration avec l'Etat et de

participer à des consultations entre ONG et Etat. Cette coalition assurera un suivi en vue d'une meilleure mise en œuvre des droits fondamentaux en Suisse.



**5.2.2.** Mme Elin Martinez a présenté la stratégie et les caractéristiques du rapport de Franciscains international en Indonésie, qui ont concerné la province de la Papouasie occidentale.

Il n'y a pas eu de coalition nationale. Toutefois, de nombreuses activités se sont déroulées à Jakarta dès 2007 pour la rédaction du rapport et la participation d'ONG indonésiennes à l'examen du pays à Genève.

En conclusion, Mme Martinez a souligné l'importance d'établir des réseaux avec les ONG nationales et d'utiliser les relations internationales en vue d'assurer le meilleur suivi possible en Indonésie.

### **5.3. Préparation des 5 étapes de l'EPU**

Intervenant : Philippe Dam, Human Rights Watch, Genève.

En vue de contribuer au rapport national, les étapes du processus de participation des ONG à l'EPU ont été présentées. Ces étapes comportent notamment : l'utilité d'effectuer un bilan national de la situation des droits de l'homme, l'opportunité de former une coalition et l'identification des contributions de la communauté internationale des Etats utiles au respect des droits de l'homme par le pays. L'importance des délais pour la soumission du rapport, la participation des ONG à la session du groupe de travail à Genève ainsi que le lobby ont permis aux participants de prendre conscience de l'ampleur de la tâche qui les attendait.

#### **5.4. Ateliers de préparation de l'EPU**

Intervenants : M. Roland Chauville, UPR-info.org ;

M. Adrien-Claude Zoller, Directeur de Genève-Droits-de-l'homme ((GEDH).

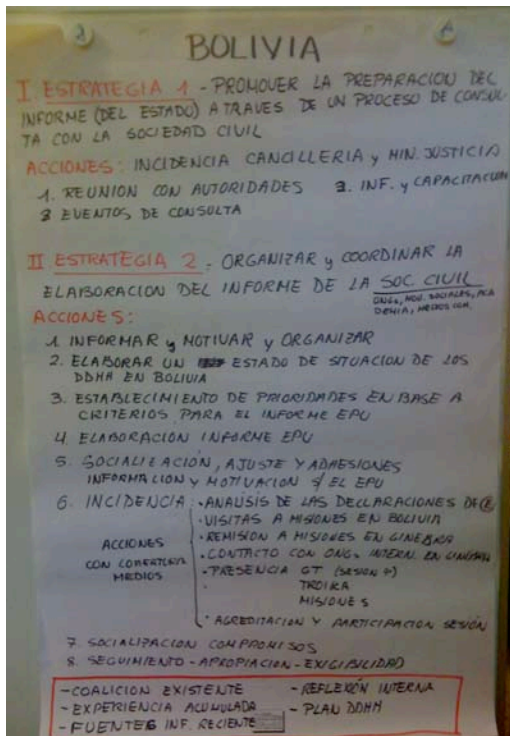
**5.4.1.** En introduction aux ateliers, M. Roland Chauville a présenté le site UPR-info.org, premier site internet entièrement consacré à l'Examen périodique universel. Y figurent notamment : les rapports, les résumés et compilations des ONG des États examinés et du Haut-Commissariat ; le résumé de chaque examen ; les rapports du groupe de travail ; les documents finaux et les recommandations ; le webcast des examens ; les communiqués de presse des ONG et des analyses par UPR Info et d'autres ONG. Ce site est d'une très grande importance pour les ONG nationales qui ont ainsi la possibilité de se tenir au courant des derniers développements de l'EPU.

**5.4.2.** M. Adrien-Claude Zoller a rappelé le contexte dans lequel le Conseil des droits de l'homme a été créé (réforme de l'ONU : résolution 60/251 de l'Assemblée générale). Cette réforme est basée sur trois piliers : le développement, la sécurité collective et les droits de l'homme. Il a mentionné que le Conseil était en phase de devenir un organe « permanent » de l'ONU. Le premier Président du Conseil, l'Ambassadeur de Alba, souhaitait que les ONG participent au groupe de travail de l'EPU mais il s'est heurté à certains Etats qui n'ont pas voulu qu'elles y soient associées.

M. Adrien Zoller a mentionné l'importance de cette nouvelle procédure qui est prometteuse même si elle n'en est qu'à ses débuts. Il a rappelé que l'efficacité de la participation de la société civile à l'EPU dépendrait de sa capacité à pouvoir produire conjointement le rapport avec les autorités gouvernementales, à disposer de toute l'information et contre information possible, à participer aux discussions de Genève et à la mise en œuvre sur le terrain des décisions du Conseil des droits de l'homme. Il a conclu en rappelant que la participation des ONG locales constitue un enjeu majeur pour la communauté internationale.

## 5.5. Groupes de travail

Les participants se sont réunis par pays pour développer leurs stratégies de communication en vue du passage de leur Etat devant l'EPU. Ils les ont présentées aux participants. Les discussions ont permis de comprendre les différents contextes dans lesquels ils travaillent pour promouvoir et défendre les droits de l'homme. Des recommandations émises, il ressort principalement l'importance de développer des coalitions nationales, de définir des thèmes prioritaires (conflits armés, réfugiés, discriminations, minorités, éducation aux droits de l'homme), de prendre contact avec l'Etat et d'associer les médias afin de sensibiliser l'opinion publique.



## 5.6. Contribution à l'évaluation de l'éducation aux droits de l'homme dans le rapport national

Intervenante : Monique Prindezis, CIFEDHOP.

Lors de la 6e session du Conseil des droits de l'homme, tenue en septembre 2007, le Maroc et la Suisse demandèrent au futur organe d'experts du Conseil (le « Comité consultatif) de préparer un projet de « Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme » en sollicitant l'avis des institutions internationales et nationales ainsi que des ONG intéressées.

La première réunion du Comité consultatif a eu lieu à Genève en août dernier. A cette occasion, le CIFEDHOP a présenté aux experts membres de ce Comité un premier bilan des deux premières sessions en la matière, des conclusions et propositions en

vue de l'élaboration d'une Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme<sup>4</sup>.

A l'examen des rapports finaux des deux premières sessions de l'EPU, l'éducation aux droits de l'homme ne figure pas dans la très grande majorité d'entre eux, et, lorsque c'est le cas, c'est en termes très vagues ou sous la forme de formules stéréotypées.

**Dans la perspective de l'élaboration d'une Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, le CIFEDHOP a formulé les recommandations suivantes aux membres du Conseil consultatif :**

- qu'elle rappelle que l'EDH est une obligation conventionnelle pesant sur la quasi-totalité des Etats ;
- qu'elle réitère la définition selon laquelle elle englobe les droits de l'homme par l'éducation et les droits de l'homme dans l'éducation ;
- qu'elle invite les Etats et les Comités des Nations Unies à y prêter une grande attention lors de l'élaboration et de l'examen des rapports périodiques ;
- qu'elle invite les Etats à en faire l'objet de recommandations précises lors de l'EPU.

### **5.7. Elaboration de stratégies éducatives de sensibilisation**

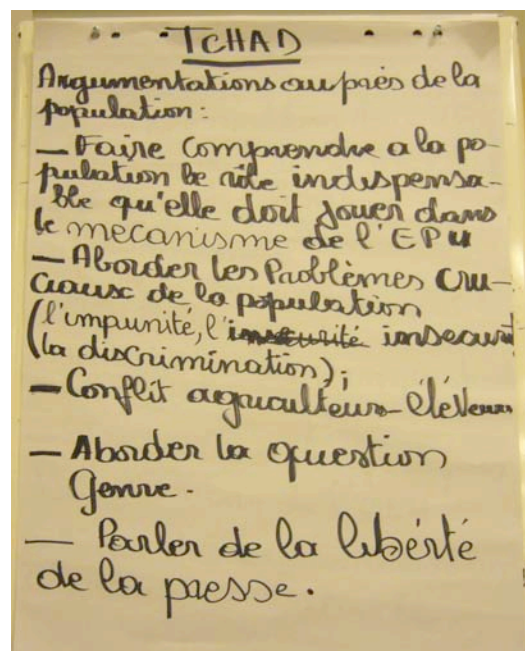
Les participants ont été invités à poursuivre leurs travaux de groupes par pays pour développer des stratégies éducatives de sensibilisation à l'EPU. En introduction aux ateliers pédagogiques, M. David Matthey-Dorey a présenté les stratégies développées par la coalition suisse.

Les résultats des travaux de groupe ont fait ressortir deux catégories d'interventions pédagogiques qui visent à familiariser le public à l'EPU et à lui garantir un plus grand impact sur le terrain :

---

<sup>4</sup> Voir : L'éducation aux droits de l'homme dans le cadre de l'examen périodique universel : premières conclusions et propositions en vue de l'élaboration d'une Déclaration sur l'éducation aux droits de l'homme, Cifedhop, 2008.

- **la compréhension du mécanisme de l'EPU et du Conseil des droits de l'homme : présenter la procédure en fonction des innovations qu'elle apporte aux niveaux international et national en insistant tout particulièrement sur :**
  - le fait qu'il s'agit d'une nouvelle procédure d'évaluation de l'état des droits de l'homme par et pour tous les Etats membres de l'ONU ;
  - l'opportunité de faire un tour d'horizon et un diagnostic général de la situation des droits de l'homme (avec le gouvernement) ;
  - l'opportunité d'un cadre international pour faire connaître les aspirations des populations locales ;
  - la demande par l'Etat d'une possible assistance technique pour le respect de ses engagements.
- **la mise en perspective des demandes, recommandations et engagements formulés durant l'EPU avec les préoccupations exprimées par les populations concernées : l'intérêt de la population pour la procédure - et, en particulier, les recommandations - ne peut être suscité que si un lien peut être tissé avec les réalités dans lesquelles elle vit. Ainsi, certains thèmes ont été identifiés comme particulièrement pertinents, en fonction des expériences des groupes représentés, notamment :**
  - les problèmes d'impunité, d'insécurité et de discrimination ;
  - les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs ;
  - les questions de genre (femmes, enfants soldats, talibés, etc.) ;
  - la liberté de la presse ;
  - la liberté d'expression ;
  - la pauvreté ;
  - la corruption (impunité, richesses accaparées par les personnes au pouvoir) ;
  - la non alternance politique.



L'implication des médias dans ce processus a été relevée pour susciter l'intérêt de l'opinion publique.

## **5.8. Réflexions stratégiques des ONG sur l'EPU**

En vue de la meilleure préparation possible des ONG à l'EPU, un travail collaboratif et des échanges constructifs s'imposent pour arrêter des stratégies de base.

**C'est, entre autres, l'avis de M. David Matthey-Doret (Codap), de M. Philippe Dam (Human Rights Watch) et de Mme Cynthia Gervais (Droit et démocratie) qui ont développé une série d'objectifs propres à renforcer le rôle des ONG dans leur participation à l'EPU, entre autres :**

- une large diffusion de l'information et une évaluation des actions entreprises ;
- rendre les actions des ONG régionales et nationales complémentaires les unes des autres ;
- soutenir le développement de compétences à l'échelle locale et encourager la professionnalisation des membres des ONG intéressées pour faire contrepoids aux compétences des représentants des États ;
- recourir aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour favoriser le dialogue à distance bien que le recours au virtuel ne saurait remplacer les nécessaires dialogues réels.

En conclusion, M. Lador a mentionné l'importance de recourir aux recherches académiques et de développer la solidarité entre ONG internationales et nationales. La participation des ONG nationales à Genève est fondamentale. Il s'agit là d'une stratégie à développer en vue de mobiliser les bailleurs de fonds pour qu'ils contribuent financièrement à la présence des ONG nationales à Genève.

## **VI. MATERIEL ECRIT**

Une documentation spécialisée sur le Conseil des droits de l'homme ainsi que les publications du CIFEDHOP ont été distribuées à chaque participant.

## **VII. PROFIL DES PARTICIPANTS**

19 participants issus d'institutions scolaires, d'universités et d'ONG nationales et/ou régionales originaires des 8 pays suivants ont participé à la session : Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Colombie, Mexique, Sénégal, Suisse et Tchad.

## 7.1. Intervenants extérieurs

8 spécialistes d'organisations internationales non gouvernementales basées à Genève ont présenté des communications et répondu aux attentes des participants.

## VIII. CRITERES DE SELECTION DES PARTICIPANTS



**Les critères de base de la sélection des participants ont été les suivants :**

- leur compétence juridique et pédagogique dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme ;
- leur appartenance à un réseau international, régional et national de promotion et de protection des droits de l'homme;
- la connaissance d'une des deux langues de travail ;
- la modicité de leurs moyens et l'impossibilité pour leurs ONG et/ou institutions de couvrir leurs frais ;
- la consolidation du réseau d'experts du CIFEDHOP dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme en vue de développer de nouvelles stratégies d'action en lien avec le Conseil des droits de l'homme.

## **IX. EVALUATION**

La participation, la ponctualité et l'assiduité des participants ont été irréprochables. Ils ont pu pleinement profiter de la possibilité d'échanger avec leurs collègues et d'apprendre d'autres réalités. L'encadrement pédagogique a été très apprécié et a contribué à la réussite de la session.

### **Les participants ont exprimé une grande satisfaction concernant :**

- la méthodologie utilisée pour comprendre l'EPU, sa portée et ses enjeux ;
- le dynamisme des intervenants et la qualité de leurs présentations ;
- les activités pédagogiques ;
- le partage d'expériences et la découverte des problématiques droits de l'homme de deux continents (Afrique et Amérique latine) qu'ils ne connaissaient pas ;
- les documents pertinents et utiles qui leur ont été distribués et qui ont été rassemblés dans un CD.

Tous les participants ont reçu un Certificat de participation (Voir Annexe 6, Certificat).

## **X. SUIVI**

### **Les participants ont présenté les stratégies de suivi qu'ils comptent développer dans leur pays :**

- restitution des connaissances apprises à Genève auprès des ONG et des médias;
- mise en place d'une coalition nationale et/ou d'un cadre de concertation sur l'EPU;
- contact avec l'Etat et les parlementaires ;
- sensibilisation de l'opinion publique ;
- élaboration de supports d'information pour les milieux éducatifs ;
- campagnes de presse pour les populations et les établissements scolaires ;
- relations d'information avec le Haut-Commissariat des droits de l'homme.

Les travaux de suivi seront mis en réseau sur le site web du CIFEDHOP.

## **10.1. Publication**

Les publications du CIFEDHOP sont largement diffusées dans le monde et rencontrent un réel succès. Elles constituent un matériel de référence apprécié dans le domaine juridique et pédagogique et aident enseignants, éducateurs et ONG à développer des activités de sensibilisation, de promotion et d'éducation aux droits de l'homme dans leur pays. Elles sont distribuées gratuitement aux ONG et aux gouvernements lors des séances Conseil de l'homme par le Welcome Desk des ONG.

### **Ont été publiés à ce jour :**

14 numéros de la Collection Thématique ;

3 numéros de la Collection Perspectives régionales : Vues d'Afrique ;

1 étude sur Les fondements juridiques de l'éducation aux droits de l'homme en droit international (français, anglais, espagnol).

Le CIFEDHOP entend poursuivre ses publications sur les institutions basées à Genève du système international de promotion et de protection des droits de l'homme, notamment, des analyses pertinentes pour les milieux éducatifs et la diffusion de ces informations dans un format utilisable par les milieux éducatifs.

## **10.2. Effets démultiplicateurs**

La mise en réseau des participants, la diffusion des travaux du CIFEDHOP au sein de leurs institutions et le travail de suivi de l'EPU constituent, à court et à moyen terme, les effets démultiplicateurs de la session internationale.

## **XI. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES**

La création du Conseil des droits de l'homme a transformé l'architecture et le fonctionnement du système onusien de protection et de promotion des droits de l'homme. Sa principale innovation est l'EPU, qui est une procédure à la fois politique et systématique. Cette procédure ne se substitue pas aux mécanismes existants, mais tend plutôt à les englober et à introduire une certaine systématisation dans l'appréciation de la pratique des Etats. De plus le corpus retenu par la Résolution de

l'Assemblée générale va au-delà d'une définition stricte des droits de l'homme puisqu'il englobe le droit international humanitaire (Conventions de Genève sur la protection des personnes dans les situations de conflits) et le droit pénal international.

Dès lors, tous les milieux qui effectuent de la formation, de l'éducation ou de la sensibilisation aux droits de l'homme, qu'ils soient institutionnels, comme les établissements scolaires, ou hors institutions, comme les ONG, doivent revoir et mettre à jour le contenu de leurs activités. Les milieux éducatifs touchent des publics au-delà de ceux des organisations classiques de défense des droits de l'homme. Ils doivent pouvoir accéder aux informations répondant à leurs propres besoins.

C'est en venant à Genève, en fonction du calendrier des examens fixé par le Conseil des droits de l'homme pour le premier cycle de 4 ans, que les milieux éducatifs pourront se préparer à l'examen de leur pays, en se familiarisant avec les acteurs et le fonctionnement du Conseil et en précisant leurs attentes pertinentes pour leur contexte.

**Au terme de cette première session internationale de formation à l'EPU, riche par ses contenus, par sa diversité culturelle et par les résultats positifs qui en sont issus, le CIFEDHOP envisage de :**

- poursuivre, à Genève, la tenue de sessions internationales de formation sur l'EPU à l'attention des enseignants et des éducateurs ;
- publier des documents pédagogiques à l'attention des milieux éducatifs et assurer leur diffusion lors des sessions du Conseil des droits de l'homme ;
- travailler en étroite collaboration avec ses partenaires ;
- diffuser sur la plus grande échelle possible les pratiques innovantes relatives à l'éducation aux droits de l'homme et porter celles-ci à la connaissance des organisations intergouvernementales, des ministères de l'Éducation et des ONG ;
- favoriser la démultiplication des interventions éducatives sur le terrain ;
- poursuivre la tenue de sessions nationales de base développées par le CIFEDHOP depuis 1988, notamment en Afrique, en Amérique du Sud, en Asie, en Europe centrale et orientale ainsi que dans le monde arabe.